

Axes
transversaux





Partenariat et coopération

L'essence même d'un Parc naturel est de fédérer les diverses structures actives sur son territoire dans les différents domaines d'action qui le concernent.

L'éventail des partenariats établis au cours des dernières années est large, tant au niveau de la quantité d'acteurs que de leur diversité :

- acteurs du secteur de l'environnement;
- acteurs forestiers ou agricoles;
- acteurs touristiques;
- acteurs économiques;
- ...

Autant d'acteurs qui œuvrent au maintien et au développement de ce cadre de vie unique.

Outre le secteur associatif, le développement et le renforcement des collaborations avec les pouvoirs publics locaux d'une part et avec les acteurs privés (entreprises locales...) d'autre part, est indispensable afin de mettre en place de nouveaux projets pertinents pour le territoire.

Au cours des dix prochaines années, le Parc naturel se positionnera comme une plateforme d'échanges et de concertations, qui permettra d'optimiser les démarches entreprises par les différents acteurs en favorisant les synergies.

Parallèlement à ce souhait de rendre à l'institution « Parc naturel » son rôle d'outil fédérateur sur l'ensemble du territoire, il est indispensable que cette volonté de transversalité et de partenariat se marque également en interne. En effet, le travail d'appropriation par l'ensemble de l'équipe, de la nouvelle ASBL unique « Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel », née en 2012 de la fusion entre l'ASBL « Centre Nature de Botrange, Maison du Parc naturel » et la personne morale de droit public « Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel » doit se poursuivre les prochaines années afin de rassembler toutes les énergies autour de ce projet commun.

Deux objectifs stratégiques ont été définis pour cet axe de travail:

- **Développer et renforcer les partenariats pour (re)trouver un ancrage local sur le territoire**
- **Fédérer les équipes en interne autour du projet « Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »**

1. Objectif stratégique : développer et renforcer les partenariats pour (re) trouver un ancrage local sur le territoire

Les récentes consultations organisées avec les acteurs locaux, communes, secteur public, etc. ont mis en évidence l'intérêt de rencontrer et de communiquer régulièrement avec tous les acteurs du territoire afin de développer un lien fort, évident.



Le plan de gestion 2016-2026, a pour ambition de (re)construire ce lien au cours de la prochaine décennie et ce, à travers des projets répondant aux attentes locales. La co-construction des projets impliquant le Parc, les habitants, les communes, les partenaires de tous les secteurs... constitue un des piliers sur lequel s'appuie ce nouveau plan de gestion afin de construire le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel de demain !

Quatre objectifs opérationnels ont été identifiés :

- Développer et entretenir les partenariats avec les associations et acteurs locaux
- Renforcer la collaboration entre le Parc naturel et ses communes
- Renforcer la collaboration transfrontalière
- Impliquer les citoyens dans la vie du Parc naturel grâce à la mise en place d'un réseau de bénévoles

1.1. DÉVELOPPER ET ENTRETENIR LES PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS ET ACTEURS LOCAUX

Cet objectif opérationnel concerne un nombre important de publics-cibles relatifs aux domaines d'action du Parc naturel.

1.1.1 Un partenaire de choix : le Parc naturel des Sources

Prochainement, le Parc naturel des Sources, correspondant aux communes voisines de Spa et de Stoumont, verra le jour. Cette contiguïté ainsi que la similitude des problé-



matiques rencontrées dans les deux territoires rendent un partenariat plus qu'évident entre les deux structures.

Les dix prochaines années verront sans nul doute fleurir les projets communs afin de mutualiser les efforts, les expertises et les moyens.

1.1.2 Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel

Dans ce domaine, les nombreux projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine naturel menés dans le passé ont permis de développer un réseau de partenaires très diversifié. Afin d'assurer des rencontres régulières entre ces acteurs et en vue de développer des projets cohérents dans ce domaine, l'équipe du Parc naturel a mis en place, en 2014, un « **groupe de travail Nature** ». Ce groupe de travail rassemble les acteurs du monde associatif, du secteur public et des représentants des communes du Parc naturel.

L'animation de ce groupe de travail fera l'objet d'une attention particulière afin de stimuler régulièrement les acteurs « nature » du territoire et de s'enrichir de leur expertise.

Sans être exhaustif, les quelques acteurs suivants sont régulièrement associés aux activités du Parc :

- Natagora-BNVS, AVES-Ostkantone, Patrimoine Nature, le Cercle Anne-Marie Libert, les Amis de la Fagne, l'A.S.B.L Haute Ardenne,
- le Contrat de Rivière Vesdre, le Contrat de Rivière Amblève, le Contrat de Rivière Meuse Aval,
- le Centre Nature « Haus Ternell », Die Raupe VoG,
- le Groupe d'Action Locale (GAL) « 100 villages – 1 avenir »,
- le Pôle Wallon de Gestion Différenciée,
- la Fédération des Parcs naturels de Wallonie,
- les Parcs naturels wallons,
- le monde académique, les universités...
- ...

Outre le secteur associatif, le Parc naturel collaborera également avec de nombreux organismes publics actifs dans la gestion de l'environnement :

- la CGRNB,
- le Département de la Nature et des Forêts (DNF),
- le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA),
- la Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN),
- le Centre Wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W),
- ...



1.1.3 Paysage et aménagement du territoire

Outre le **groupe de travail Aménagement du Territoire**, qui se réunit régulièrement en vue de remettre les avis urbanistiques, les collaborations méritent d'être renforcées avec les acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire et la gestion des paysages. La demande est grande, car le domaine est en pleine mutation. Les acteurs envisagés sont les suivants:

- les Commissions Locales de Développement Rural (CLDR),
- les Commissions Consultatives Communales d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M),
- les différents comités de villages,
- les cercles d'histoires,
- la Fondation rurale de Wallonie (FRW),
- la Wirtschaftsförderungsgesellschaft (WFG),
- l'ASBL ADESA,
- ...

1.1.4 Développement rural : agriculture

Mis à part le projet PwDR de protection des cours d'eau traversant des parcelles agricoles et diverses actions visant la promotion des producteurs locaux, le Parc naturel a mené peu de projets agricoles dans le passé. Dès lors, les partenariats avec les acteurs de ce secteur sont à développer.



Le Parc naturel souhaite développer divers projets visant à soutenir et promouvoir une agriculture durable. Pour atteindre cet objectif, la mise en place de collaborations avec les acteurs du monde agricole dans toute sa diversité ainsi qu'avec les associations impliquées indirectement dans le secteur, sera indispensable:

- Agra-Ost,
- Natagriwal,
- le Bauernbund,
- les Ländliche Gilden,
- le Grüner Kreis,
- la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA),
- les Services agricoles de la Province de Liège,
- les agriculteurs et producteurs locaux,
- le Mouvement d'Action Paysanne (MAP),
- l'ASBL Terre ma Culture,
- le Mouvement Colibri de l'Est,
- les apiculteurs locaux,
- le « Imkerverein »,
- le label « MadeinOstbelgien »,
- la Wirtschaftsförderungsgesellschaft (WFG),
- la Fondation rurale de Wallonie (FRW),
- ...

1.1.5 Développement rural : sylviculture

La majorité des forêts du Parc naturel sont soumises au régime forestier et gérées par le DNF. Néanmoins, le Parc naturel pourra contribuer à optimiser la dimension sociale et touristique des forêts en renforçant davantage sa collaboration avec les gestionnaires.

Concernant la gestion des parcelles forestières privées, il est indispensable que leurs propriétaires soient informés et conseillés sur les modes de gestion à adopter. Pour ce faire, le Parc naturel collaborera avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée et pourra, en cas de besoin, jouer un rôle de relais, notamment avec les propriétaires germanophones.



1.1.6 Développement rural : tourisme

En matière de tourisme, le Parc naturel est également un territoire « mille-feuilles ». Une province, une région et une communauté sont impliquées dans la gestion de son territoire. Ce sont autant de niveaux de pouvoir qui ont le tourisme dans leurs compétences. Le Parc naturel collabore ainsi avec de multiples interlocuteurs dont les missions sont néanmoins différentes :

- la Province de Liège : la Fédération du Tourisme de la Province de Liège,
- les Maisons du Tourisme,
- l'Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique,
- les Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative,
- les opérateurs touristiques (attractions, le secteur Horeca, les gestionnaires de gîtes, etc.),
- ...

1.2. RENFORCER LA COLLABORATION ENTRE LE PARC NATUREL ET SES COMMUNES

La genèse particulière du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, créé à l'initiative de la Province de Liège (son Pouvoir organisateur) lui a valu de manquer d'un certain ancrage au niveau local.

Un des objectifs essentiels poursuivi par le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel pour la période 2016-2026 est de renouer avec cet ancrage local fondamental afin que les communes du Parc naturel s'approprient ce dernier comme un outil mis à leur disposition. Le Parc s'engage à impliquer élus, techniciens et employés communaux dans ses projets et dans les services qu'il propose (voir la partie « Axes de base » pour plus de détails concernant les collaborations concrètes entre le Parc naturel et ses communes).

1.3. RENFORCER LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE



Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel occupe une place privilégiée et stratégique pour la réalisation de projets transfrontaliers. Situé au cœur de l'Euregio Meuse-Rhin, de la Grande Région et du Parc des trois Pays, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel constitue la partie belge du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel germano-belge dont les missions ont été fixées par l'accord de Gemünd le 3 février 1971. Il est indispensable de tirer parti de cette situation territoriale : la nature n'a pas de frontière et les enjeux pour ces territoires contigus sont souvent similaires. Il est essentiel que chacun puisse essaimer ses bonnes pratiques chez l'autre afin de renforcer la gestion cohérente de ces territoires transfrontaliers.

A cette fin, trois actions seront maintenues, voire renforcées :

- 1.3.1 **Assister aux rencontres bisannuelles de la commission consultative germano-belge du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel transfrontalier**
- 1.3.2 **Organiser et assister aux réunions des groupes de travail Tourisme et Nature transfrontaliers en vue d'élaborer des projets communs**
- 1.3.3 **Participer à des projets européens transfrontaliers de type Interreg EMR et Grande Région**

1.4. IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LA VIE DU PARC NATUREL GRÂCE À LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE BÉNÉVOLES

Pour la période 2016-2026, le Parc naturel souhaite impliquer les citoyens de manière plus systématique dans ses différentes activités (gestion de sites naturels, cartographie participative du territoire, entretien de sentiers...) grâce à l'organisation d'un réseau de bénévoles.



2. Objectif stratégique : fédérer les équipes en interne autour du projet « Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Parallèlement au souhait de rendre à l'institution « Parc naturel » son rôle d'outil fédérateur sur l'ensemble du territoire, il est indispensable que cette transversalité, ce partenariat s'appliquent également en interne, au sein de l'équipe.

Quatre objectifs opérationnels ont été identifiés :

- **Développer un sentiment d'appartenance au sein des équipes du Parc naturel**
- **Mettre en place un processus d'évaluation/évolution structuré et cohérent pour l'ensemble du personnel**
- **Adhérer au label Wallonie Destination Qualité**
- **Renforcer et faciliter la collaboration entre les équipes**

2.1. DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE AU SEIN DES ÉQUIPES DU PARC

Le sentiment d'appartenance est un sentiment qui se construit peu à peu. Le partage d'une même réalité de travail, de valeurs ou d'objectifs communs crée un terrain favorable. Mais il nécessite en plus, pour se développer, une qualité d'interactions avec les personnes, qui contribue au fait que chaque collaborateur se sente bien et qu'il ait conscience de sa valeur au sein du groupe.

Le collaborateur se sentant reconnu, il a alors envie de s'engager davantage, de donner le meilleur de lui-même et de s'identifier avec une certaine fierté à ce groupe dont il fait partie.

Si une part de responsabilité relève de la structure qui l'accueille, une autre part dépend de l'attitude et des propres efforts d'intégration de chaque collaborateur.

Trois actions seront mises en place en matière de ressources humaines :

- 2.1.1 Organiser des journées de travail inter-équipes en atelier, en appliquant des outils d'intelligence collective adaptés aux situations**
- 2.1.2 Organiser, une fois par an, une journée du personnel à l'extérieur**
- 2.1.3 Organiser des rencontres entre le personnel et les instances de l'ASBL**



2.2. METTRE EN PLACE UN PROCESSUS D'ÉVALUATION/ÉVOLUTION STRUCTURÉ ET COHÉRENT POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

- 2.2.1 Définir une fiche de poste pour chaque membre du personnel**
- 2.2.2 Réaliser des entretiens de fonctionnement et d'évaluation pour chaque membre du personnel**
- 2.2.3 Elaborer un plan de formation qui répond aux besoins du personnel et de l'ASBL**

2.3. ADHÉRER AU LABEL WALLONIE DESTINATION QUALITÉ

(voir partie « Accueil, sensibilisation et éducation du public » pour plus de détails sur le label Wallonie Destination Qualité)

2.4. RENFORCER ET FACILITER LA COLLABORATION ENTRE LES ÉQUIPES

- 2.4.1 Organiser des espaces d'échanges inter-équipes (réunions des responsables, réunions de projets) afin de permettre aux différentes équipes d'optimiser leur collaboration**
- 2.4.2 Assurer, dans la mesure du possible, la coordination de chaque projet ou événement par un groupe de travail spécifique**